



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Résen
au
Monite
belge



19085551

17 JUIN 2019



Greffe

N° d'entreprise : 0453 807 471

Dénomination

(en entier) : **Cuisines Saint-Roch**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **route de Harzé 1 à 4190 FERRIERES**

Objet de l'acte : **démission - nomination - pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2019

.../...

1. Démission

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Counerotte Daniel, domicilié Rue de Marche 2 à 4190 Ferrières, en sa qualité de gérant avec effet à la date du 31 mars 2019.

L'assemblée lui donne entière décharge pour son mandat.

2. Nomination

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer la S.P.R.L. Laurent Georis (BE0550.593.081), dont le siège social est situé à 4141 SPRIMONT, rue de Remouchamps 34 Boîte E11 représentée par Laurent Georis en tant que gérant à dater du 31 mars 2019 pour une durée illimitée.

3. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède :

L'assemblée confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Jean-Michel COLLARD, expert-comptable, représentant la SCS Jean-Michel COLLARD, administrateur délégué de la SA AXIOME ayant son siège social, Avenue du Paro, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des Guichets des Entreprises.

pour extrait certifié conforme à l'original

Jean-Michel COLLARD, expert-comptable
représentant la SCS Jean-Michel COLLARD
Administrateur délégué de la sa AXIOME

déposé en même temps : procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2019

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).